



ENTENTE INTERCOMMUNALE
CRISSIER – ECUBLENS – ST-SULPICE
p.a. SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE
PL. DU MOTTY 4 - 1024 ECUBLENS
TEL. 021/695.33.38
finances@ecublens.ch

Ecublens, novembre 2022

« LES ALOUETTES » MORGINS - CAMP D'HIVER / RELACHES 2023

Crissier – Ecublens – St-Sulpice

Madame, Monsieur,

L'Entente Intercommunale organise un camp d'hiver du **13 au 17 février 2023**, réservé aux enfants de 8 à 16 ans.

Les places étant limitées, la priorité sera donnée aux premiers inscrits.

Si vous le souhaitez, des souliers et des skis peuvent être mis à la disposition de votre enfant pour un montant de fr. 30.- ainsi qu'un casque qui est **obligatoire** au prix de fr. 5.-. Le cas échéant, veuillez cocher la case adéquate sur le formulaire d'inscription.

Le montant du camp est calculé selon un barème basé sur le revenu mensuel net des parents. Afin de déterminer votre participation, nous vous demandons de bien vouloir joindre une copie de votre/vos feuille/s de salaire la/les plus récente/s. Les personnes qui bénéficient d'une **pension alimentaire** ou d'une **rente** voudront bien joindre également une copie du jugement et/ou une attestation indiquant son montant. Si vos revenus correspondent au maximum du barème ou si vous n'habitez pas une des communes de l'Entente, aucun justificatif n'est nécessaire. Par contre, vous voudrez bien cocher la case correspondante en regard du montant de la participation.

Le bulletin d'inscription ci-joint est à retourner au Service des finances, pl. du Motty 4, 1024 Ecublens, avant le **3 février 2023**.

Toute renonciation au camp suite à une inscription validée peut être annoncée oralement au numéro de téléphone indiqué ci-dessous, mais elle doit absolument être confirmée par écrit dans les 3 jours pour être validée. La participation vous sera facturée comme suit :

- 0% du prix du camp si l'information nous parvient au moins 10 jours avant
- 40% du prix du camp si l'information nous parvient entre le 9^{ème} et le 4^{ème} jour avant
- 80% du prix du camp si l'information nous parvient dans les 3 derniers jours

La gratuité suite à une renonciation tardive sera accordée uniquement sur présentation d'un **certificat médical**.

Pour tout renseignement supplémentaire, vous pouvez contacter Mme Wioleta Hartmann au 021/695.33.38.





ENTENTE INTERCOMMUNALE
CRISSIER – ECUBLENS – ST-SULPICE
p.a. SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE
PL. DU MOTTY 4 - 1024 ECUBLENS
TEL. 021/695.33.38
finances@ecublens.ch

BULLETIN D'INSCRIPTION

Les prix varient selon le barème suivant (prix par enfant pour le camp des relâches) :

				*
Pour un revenu mensuel net	de fr.	0.--	à fr. 1'500.--	fr. 200.-- <input type="checkbox"/>
	de fr.	1'501.--	à fr. 3'000.--	fr. 230.-- <input type="checkbox"/>
	de fr.	3'001.--	à fr. 4'500.--	fr. 270.-- <input type="checkbox"/>
	de fr.	4'501.--	à fr. 6'500.--	fr. 310.-- <input type="checkbox"/>
	de fr.	6'501.--	à fr. 8'500.--	fr. 350.-- <input type="checkbox"/>
	de fr.	8'501.--	à fr.11'000.--	fr. 400.-- <input type="checkbox"/>
	de fr.	11'001.--	à fr.13'500.--	fr. 450.-- <input type="checkbox"/>
	de fr.	13'501.--	et plus	fr. 500.-- <input type="checkbox"/>
	Hors communes de l'Entente			fr. 550.-- <input type="checkbox"/>

** Joindre les justificatifs des revenus de votre ménage sauf si vous avez coché la case « Fr. 13'501 et plus ou hors communes de l'Entente ».*

* marquez d'une croix ce qui convient

Les personnes qui ont un revenu variable ou qui exercent une activité indépendante voudront bien contacter Mme Wioleta Hartmann au n° 021/695.33.38 pour obtenir le formulaire permettant de déterminer le montant de leur participation.

Réduction de 20% dès le deuxième enfant inscrit.

Le(a) soussigné(e) :

Nom : Prénom :

Adresse : Localité :

Etat civil : célibataire/veuf(ve) marié(e) séparé(e)/divorcé(e)

Téléphone : fixe portable

Adresse e-mail :

désire inscrire son enfant : Nom et Prénom :

Né(e) le :

Degré scolaire :

Niveau sportif en ski ou snowboard : débutant moyen avancé

Location de matériel de ski au prix de fr. 30.-- : oui non

Location de casque au prix de fr. 5.-- : oui non

Par ma signature, je m'engage à verser le montant de ma participation financière au camp et à la location éventuelle de matériel, à réception du bulletin de versement.

Date :

Signature :

A retourner complété et dûment signé avant le 3 février 2023 à l'adresse indiquée ci-dessus